

Chers adhérents,

Pour bien commencer l'année, nous vous proposons de vous faciliter la tâche en lançant une opération de grande envergure sur la négociation de vos contrats d'énergie et de téléphonie.

En effet, nous nous sommes aperçus que nombreux d'entre vous laissaient courir ces dossiers, sans aucune négociation, par manque de temps et/ou par méconnaissance technique.

Or, depuis l'arrêt des tarifs réglementés en décembre 2015 pour ce qui est du gaz naturel et de l'électricité, sans signature d'offre de marché, vos contrats ont basculé sur une tarification imposée qui n'est pas à votre avantage. Il en est de même pour la téléphonie où les offres évoluent à la baisse depuis quelques années.

Le GAEL 56 en partenariat avec ses fournisseurs référencés, vous propose d'étudier pour vous, vos abonnements en cours afin de dresser un bilan sur vos engagements et sur vos possibilités d'économies. Ainsi, la seule action que vous avez à réaliser est d'envoyer par mail au GAEL 56, vos copies de factures pour obtenir en retour un bilan global et simplifié sur ces abonnements.

Nous profitons de ce mail pour vous informer que la convention signée avec CPO concernant le gaz naturel et le fuel, a été élargie à l'électricité. Cette société ayant développé cette nouvelle activité depuis le 1^{er} mai 2017. Elle sera donc en concurrence avec notre partenaire PLACE DES ENERGIES sur les demandes de devis en électricité.

Nous avons réfléchi aux différentes questions que vous pourriez vous poser et craintes que vous pourriez avoir, vous trouverez en fichier-joint déjà quelques réponses...

En espérant que ce service apporté vous sera d'utilité. Nous espérons avoir un retour d'éléments pour la fin du mois, afin de pouvoir réaliser une demande groupée et ainsi bénéficier d'offres intéressantes du fait de notre regroupement.

Bien cordialement,

Pourquoi je ne prends aucun risque en changeant de fournisseur d'énergie ?

Parce que le réseau de distribution reste le même, ce n'est que la fourniture de matière qui provient alors d'une société différente.

Explication sur le fonctionnement de la fourniture d'énergie en France :

L'acheminement de la matière (transport) et l'installation des compteurs (distribution) chez tous les clients sont gérés par GRDF pour le gaz naturel et par ENEDIS (anciennement ERDF) pour l'électricité.

Ce n'est que pour la fourniture d'énergie (vente) que le consommateur a le choix entre différents opérateurs. A titre d'exemple : Engie (anciennement GDF), CPO ou Antargaz pour le gaz naturel et EDF, CPO ou Direct énergie pour l'électricité.

Lorsqu'une personne signe un contrat avec un fournisseur, la seule modification sur sa facture est l'en-tête au nom du nouveau fournisseur, le numéro d'urgence en cas de problème reste le même :

The image shows two utility invoices side-by-side. On the left is an EDF Entreprises invoice, and on the right is a CPO invoice. A yellow box with red text is placed between them, containing the emergency number '09 72 67 50 56'. Blue arrows point from this box to the emergency number on the EDF invoice and the emergency number on the CPO invoice, demonstrating that the number is identical for both suppliers.

**N° URGENCE
UNIQUE –
QUEL QUE SOIT LE
FOURNISSEUR**

Facture
n° 1006286

Facture
Date d'émission :
À conserver :

Détail

Informations techniques

N° Pdl : 15120075209906
SAS L'ALCHIMISTE / SAINT YRIEX SUR CHARE
177 RUE DES MESNIERS
16710 SAINT YRIEX SUR CHARENTE

Type compteur : Compteur
dieu électronique
Coefficient de lecture : 1
Référence TEG : 40027057
NS 36.0 AVA
Puissance 36.0 kVA
Portée :
Tarif d'acheminement : BTINP CU
Début de fourniture : 01/06/2017

N° unique d'appel d'urgence

77 - 24h/24
0972675016

Actualités

Suivi des Consommations - période

Consom	Index début	Type de relevé
Base	70 294	E

R : RELEVÉ DESTROYAIRE ; S : BETAÏE DESTROYAIRE

Électricité

Période	Quantité
Du 01/06/2017 au 30/07/2017	Consommation Base 3063
Du 01/06/2017 au 30/07/2017	Abonnement

Total
Mont 221.03 € Révisé au gestionnaire de Réseau au titre de la

Taxes, Contributions et Charges

Période	Montant
Du 01/06/2017 au 30/07/2017	TICPE - CSPE (Prix zéro)
Du 01/06/2017 au 30/07/2017	TCCPE (Coefficient multiple communal 0.50)
Du 01/06/2017 au 30/07/2017	TCCPE (Coefficient multiple départemental 4.00)

Pourquoi est-il important de signer un contrat de marché pour ma fourniture d'énergie ?

Pour plusieurs raisons :

- Parce que les tarifs réglementés n'existent plus et si vous n'avez jamais rien signé depuis, vous êtes resté sur un tarif attribué d'office donc élevé.
- Parce que les prix sont à la hausse et le fait de signer un contrat sur 2, 3 ou 4 ans permet de bloquer les tarifs sur cette période.
- Parce que le fait de faire jouer la concurrence auprès des fournisseurs potentiels permet d'obtenir des meilleurs tarifs.
- Parce que cela permet d'avoir un interlocuteur dédié, un contact privilégié.

Quel intérêt ai-je à renégocier mon abonnement téléphonique ?

- Le prix des forfaits téléphoniques est en baisse depuis plusieurs années donc si les abonnements contractés ne sont pas revus, vous payez plus cher que le prix du marché.
- Permet d'adapter votre contrat à votre besoin réel (suppression des lignes facturées non utilisées, passage en illimité, ajout d'un téléphone mobile...).
- Permet de faire le tour de votre installation et d'obtenir des conseils techniques (problèmes de débit, utilisation d'un standard téléphonique, adéquation entre matériel en place et utilisation...).
- Permet d'avoir un interlocuteur dédié, un contact privilégié.
- Prérequis : vérifier dans son contrat la durée minimum d'engagement. Si elle n'est pas arrivée à son terme, s'informer sur le coût de la rupture anticipée qui peut s'avérer dissuasif. Si vous n'êtes pas en possession de votre contrat, notre partenaire pourra effectuer une recherche par le biais de votre facture, mais cela demande plus de temps.

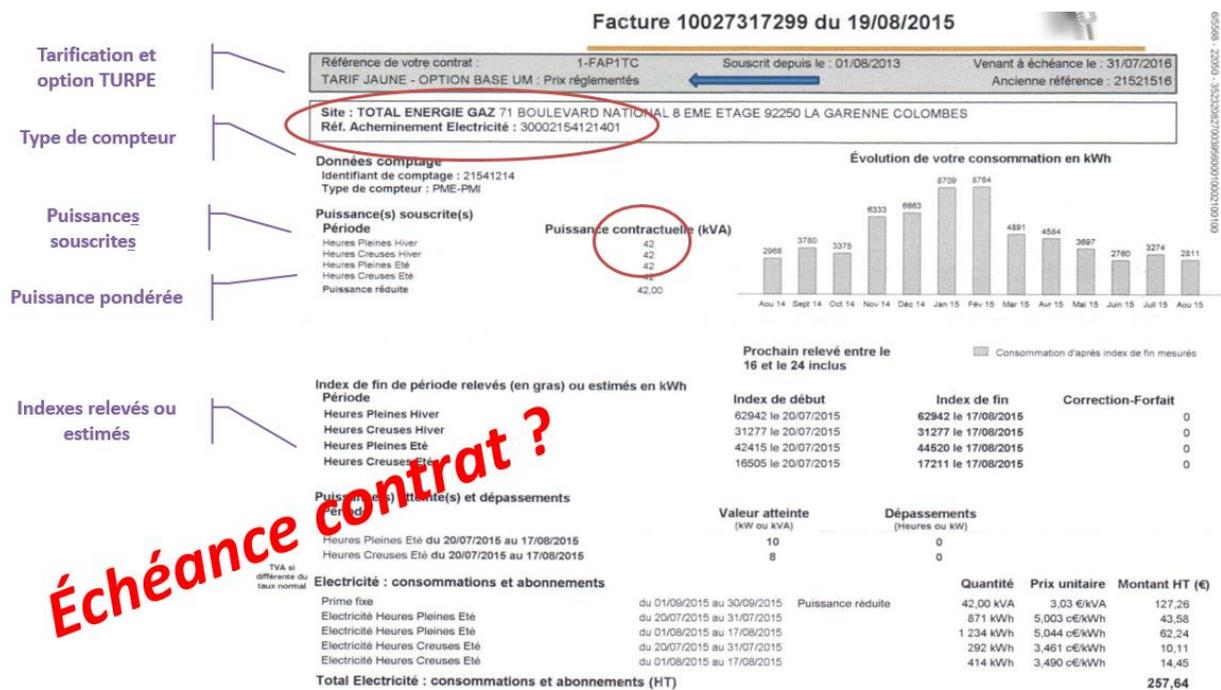
Quel opérateur téléphonique choisir, si je change de fournisseur dois-je changer d'adresse mail ?

- La majorité des établissements scolaires sont chez Orange. Cet opérateur est en général plus cher que ses concurrents mais il est aussi plus performant en termes d'accès au réseau du fait de sa position d'acteur historique, sa couverture est la plus dense.

- La réglementation en vigueur facilite le changement d'opérateur (délais de transfert courts, portabilité des numéros et même parfois possibilité de conservation de son adresse mail...).

Quels éléments dois-je fournir pour faire réaliser une étude ?

- Pour la téléphonie, la copie des différentes factures (fixe, mobile et internet) comportant le type d'abonnement et la consommation habituelle, si possible l'échéance de vos contrats.
- Pour le gaz naturel, la copie d'une facture portant le n° PDC (point de comptage), si possible l'échéance de contrat.
- Pour l'électricité, la copie d'une facture portant les éléments suivants, si possible l'échéance de contrat :



NB : si vous n'avez jamais rien signé, vous n'avez pas d'échéance.

ARGUMENTAIRE RAPPORT RETOUR ETUDE :

- Prix à la hausse que ce soit en électricité ou en gaz, conseil de contracter avec une longue durée (36 mois)
- Offre avec une même échéance de contrat pour toujours n'avoir qu'à effectuer une négociation pour les 2
- Si contrat mis en place pour le gaz non échu, difficile de faire une meilleure offre du fait de la hausse des prix, par contre, si équilibre de budget, intérêt de signer un nouveau contrat pour éloigner la date d'échéance